



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 19 décembre 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 08/12/2020

11

L'an deux mille vingt et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 11

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, André FUSILLO, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS

Votants: 11

Pour: 0

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Delphine BIJARD

Objet: Convention Participation frais de scolarités Saint-Paul-de-Jarrat 2019/2020 Délibération n°: DE_2021_002

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération établie par la commune de Saint-Paul-de-Jarrat en vue de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. La participation de la commune s'établit à 900 € par enfant pour l'année 2019/2020. Ce qui fait un total de 3 600 € de participation.

Liste des enfants scolarisés à Saint-Paul-de-Jarrat :

Nom	Prénom	Coût par enfant
BOUDIER	Gabriel	900 €
BOUDIER	Joseph	900 €
CUXAC	Kantin	900 €
CUXAC	Loelie	900 €
	TOTAL	3 600 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/01/2021 009-210902490-20201219-DE_2021_002-DE